



OFFICE OF THE OMBUDSPERSON FOR CHILDREN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication d'images de mineurs impliqués dans les récentes émeutes

L' Ombudsperson pour les enfants exprime sa profonde préoccupation face à la diffusion massive, dans les médias et sur les réseaux sociaux, de photos et vidéos montrant des mineurs impliqués dans les récents troubles publics.

Nous rappelons avec force que **la publication d'images ou d'informations permettant d'identifier un mineur est une violation grave de ses droits, de sa dignité et de sa vie privée**, conformément à la *Children's Act* et aux normes internationales.

Exposer le visage de ces enfants engendre des conséquences graves:

- **Stigmatisation immédiate** : Cela compromet gravement leur réhabilitation et leur réintégration sociale future.
- **Traumatisme psychologique** : L'empreinte numérique permanente les expose à la détresse et au cyberharcèlement.

Le droit du public à l'information est légitime, mais **le devoir d'informer ne doit jamais prévaloir sur le devoir de protéger l'enfant**.

L' **Ombudsperson pour les enfants** lance donc un appel solennel aux médias et aux citoyens pour **cesser immédiatement tout partage de ces images et retirer sans délai les contenus déjà en ligne**. Nous comptons sur la responsabilité et la collaboration de tous pour préserver l'intégrité de nos enfants.

15 Octobre 2026